

## Les difficultés de son actionnaire chinois pèsent sur l'avenir de SMCP

Le 21 septembre, la holding du groupe de « luxe accessible » doit rembourser 250 millions d'euros d'obligations. En cas de défaut, les créanciers toucheront 53 % du capital de SMCP. Un scénario qui a de fortes chances de se réaliser.



Le groupe de « luxe accessible » pourrait changer de propriétaire si son actionnaire actuel ne pouvait rembourser une obligation de 250 millions d'euros. (Lydie LECARPENTIER/REA)

Par **Laurence Boisseau**

Publié le 16 sept. 2021 à 9:01

Plus que sept jours avant que SMCP ne change d'actionnaire ? Le groupe français de « luxe accessible », propriétaire des marques [Sandro, Maje, et Claudie Pierlot](#), est détenu à 53 % par European TopSoho, filiale luxembourgeoise de Ruyi, le géant chinois du textile et de l'habillement. Mais la situation pourrait rapidement changer.

En 2018, European TopSoho a émis 250 millions d'euros d'obligations échangeables en titres SMCP. Elle a jusqu'au 21 septembre pour rembourser cette dette. En cas de défaut, les créanciers toucheront des actions SMCP. Un scénario qui a de fortes chances de se réaliser.

## **Doutes sur la capacité de la holding à continuer**

KPMG, le commissaire aux comptes d'European TopSoho, a déjà émis de sérieux doutes sur l'aptitude de la holding à continuer son activité. Cette dernière a beau avoir des garanties de sa maison mère pour rembourser cette dette, Ruyi, très endetté, fait face lui-même à de grosses difficultés. Une autre de ses filiales, Trinity, propriétaire notamment des marques Cerruti 1881, est en liquidation et sa cotation est suspendue depuis avril à Hong Kong. Renown, une autre de ses filiales japonaises, a fait faillite en 2020.

Déjà, en janvier, European TopSoho n'a pu verser les intérêts aux obligataires. Conséquence : les créanciers réunis dans un trust, nommé Glas, ont récupéré 29 % des droits de vote sur des titres SMCP sans en être pour autant propriétaires - le transfert de propriété nécessite en effet d'autres décisions.

En juin, les deux parties se sont accordées, et les créanciers ont obtenu d'autres garanties. En cas de défaut d'European TopSoho, ils pourront réclamer 37 % du capital de SMCP et 16 % de plus pour atteindre 53 % du capital, si les 37 % ne couvrent pas, au cours de marché, le montant dû. Ce qui est actuellement le cas. Mardi soir, 53 % du capital valaient 211 millions d'euros.

## **Une chute de 75 %**

Depuis sa première cotation fin 2017, le titre a plongé, tombant de 21,65 à 5,30 euros. Pour les analystes, un changement d'actionnaire pourrait dynamiser le cours, jugé sous-évalué. Les créanciers n'ont pas pour vocation de garder les titres. Ils pourraient chercher à vendre leur bloc à un tiers, un fonds de private equity par exemple. Ils ne devraient pas céder les titres sur le marché massivement : cela irait contre leur intérêt.

Alors que l'échéance du 21 septembre approche, des actionnaires, inquiets sur l'avenir de SMCP, ont approché Fabrice Rémon, le fondateur de la société de conseil Gouvernance en Action. Lundi, ce dernier a écrit à Isabelle Guichot, la nouvelle directrice générale de SMCP ainsi qu'à l'AMF pour leur demander de « préserver l'intérêt de toutes les parties prenantes ». Ces minoritaires craignent que « Yafu Qiu, DG de Ruyi et président de SMCP, ne cherche à assurer la survie de son empire chinois, en tentant de mettre à l'abri le groupe français, qui est son actif le plus prometteur (dans une fondation par exemple, NDLR) ». Ce qui priverait les créanciers de l'intérêt d'être devenus actionnaires.